

Nombre :
de Membres en exercice 29
de Présents 22
de Votants 26
Quorum 10

Date de convocation : 16 mars 2022

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 mars 2022 - 20 heures**

L'an deux mil vingt-deux,
Le vingt-deux mars, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente « Jean Beaudoux » du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. THIROUARD, MME GUILLIN, M. LHERAULT, MME GEORGET, M. DUTERTRE, MME VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. TRUILLET, ANDRE, MAUFAY (arrivé à 20h24), POLICE, FRANCOIS, CONON, MMES PICHON-COEURJOLY, TURMEL, LE GREZAUSE, M. DUBOIS, MMES SEMELY, LAUNAY (arrivée à 20h24), MOULIN (pouvoir à M. LHERAULT avant son arrivée à 21h15), TREVIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. VALLET (pouvoir à M. THIROUARD), MME COUVRET (pouvoir à MME MOUSSET), MME PIGEOT (pouvoir à MME GEORGET), MME CREMADES (pouvoir à MME GEORGET).

ABSENTS : MM. LEMOINE, DENECHAUD, MME RICHON.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PICHON-COEURJOLY.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme PICHON-COEURJOLY a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 février 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu et accepte l'ajout à l'ordre du jour de la séance des points suivants : dénomination de la voie principale du lotissement du Cormier.

Monsieur le Maire fait savoir que, par courrier en date du 18 mars 2022, M. Loïc MIGNOT l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal à compter du 21 mars 2022.

Conformément aux articles L. 2121-4 et L. 270 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Elisabeth TREVIN, suivant immédiat sur la liste « Agir ensemble pour Val-au-Perche ! » dont faisait partie M. Loïc MIGNOT lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

3. Citoyenneté

3.1. *Intervention du Conseil Municipal des Jeunes pour présenter ses projets*

Les représentants du Conseil Municipal des Jeunes de la Commune ont présenté au Conseil municipal les actions qu'ils souhaiteraient mener à bien au cours de leur mandat.

3.2. Adhésion à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

Dans le cadre de la mise en place d'un jumelage, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) moyennant une cotisation annuelle de 370.70 € (forfait de 234 € + 0.039 € par habitant).

4. Finances

4.1. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2022 sur la base du rapport présenté.

4.2. Contribution au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) en soutien aux victimes du conflit en Ukraine

Afin de venir en aide aux victimes des conflits en Ukraine, le Conseil municipal décide à l'unanimité de contribuer au FACECO à hauteur de 2 000.

5. Vie associative

5.1. Vote des subventions aux associations

Sur propositions de la commission « Vie associative », le Conseil municipal vote à l'unanimité, les subventions suivantes :

- Aînés Ruraux de L'Hermitière : 250 €,
- Ombres et Lumières : 250 €,
- Les Amis du Patrimoine de Mâle : 250 €,
- AS Perche : 120 €,
- APE Mâle/La Rouge : 405 €,
- FNACA La Rouge: 200 €,
- Aînés Ruraux de La Rouge : 250 €,
- Groupe folklorique des Percherons : 250 €,
- Foyer Rural Saint-Agnan / Saint-Hilaire : 1 500 €,
- Club des Retraités Saint-Agnan/Saint-Hilaire : 70 €,
- UST Tennis : 330 €,
- Badminton Theillois : 870 €,
- FNACA Le Theil : 250 €,
- Club des retraités du Theil : 250 €,
- Val-au-Perche Pétanque Theilloise : 960 €,
- La Compagnie du Théâtre : 880 €,
- Gymnastique Volontaire du Val d'Huisne : 300 €,
- Roller Club R2CP : 500 €,
- Les Mémoires Theilloises : 250 €,
- UST Football : 2 190 €,
- Judo Club Val-au-Perche : 1 320 €,
- La Gaule Theilloise : 550 €,

- APE Le Theil : 1 005 €,
- Solidarité Notre Dame : 500 €,
- Association sportive du collège Yves Montand : 1 590 €,
- ADMR : 960 €,
- UNA : 540 €,
- Générations Mouvement : 700 €,
- Ligue contre le cancer : 20 €,
- Croix Rouge Française : 20 €,
- Restaurants du cœur : 20 €,
- La Prévention Routière 61 : 80 €,
- France Alzheimer Orne : 20 €,
- Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH) : 20 €,
- Association Don du Sang de La Ferté-Bernard : 20 €,
- CLIC Orne Est : 100 €,
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1 250 €,

soit un total de 19 040 €, qui sera prévu à l'article 65741 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du Budget Primitif 2022.

En outre, le Conseil municipal, suit à la présentation du 18 janvier 2022 et afin d'apporter son soutien à l'association le « Foyer Theillois » pour les travaux de rénovation du cinéma « Le Saint Louis » décide à l'unanimité d'attribuer à la section « Cinéma » du Foyer Theillois une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € HT qui fera l'objet de deux versements : 50 % au commencement des travaux et 50 % à l'achèvement des travaux.

6.1. Dénomination de la voie principale du lotissement du Cormier

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur la dénomination de la voie de desserte du futur lotissement du Cormier.

Le Conseil municipal, unanimement, décide de dénommer cette voie « rue Robert Bensley » en hommage à l'aviateur anglais de 22 ans tué à La Rouge le 25 août 1944.

7. Gouvernance

7.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Par décision du Maire, n° 11 en date du 24/02/2022, il a été procédé à la signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour le carnaval du 12 mars 2022 avec l'association « Mon cirque et moi » de Sargé-lès-le-Mans (72).

8. Informations diverses

Monsieur le Maire informe les membres de l'abandon par ces demandeurs du projet d'acquisition de la parcelle cadastrée section AI 65 au lieu-dit « Chartrage » qui avait fait l'objet d'une délibération en septembre dernier.

9. Questions diverses

- Mme MOUSSET, Adjointe en charge de la Vie Associative, tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement du carnaval qui a eu lieu le 12 mars dernier.
- Mme VAIL, Adjointe au Maire en charge des Séniors, donne le bilan des cérémonies de commémoration qui se sont déroulées le 19 mars dernier (jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie) ainsi que du repas offert aux séniors de Mâle le 20 mars 2022.
Pour rappel le prochain repas aura lieu le 8 mai 2022 pour Le Theil-sur-Huisne.
- M. DUTERTRE, Adjoint référent de Gémages, fait savoir que la stèle du monument aux morts de Gémages sera installée en fin de semaine et fera l'objet d'une inauguration lors de la prochaine cérémonie du 8 mai.
Il précise par ailleurs que le Conseil Municipal des Jeunes se réunira le samedi 26 mars 2022.
- Mme GUILLIN, Adjointe en charge de la Communication, indique que la rédaction du prochain bulletin est en cours pour une parution la 3^{ème} semaine du mois de mai 2022.
- M. LHERAULT, Adjoint en charge des Travaux fait un point sur les chantiers en cours.
- Mme GEORGET, Adjointe en charge des Affaires Sociales, fait savoir que :
 - le « Vaccinobus » stationnera le 30 mars prochain de 14h à 16h sur la place des Teilleuls au Theil-sur-Huisne pour procéder à des vaccinations contre la COVID 19,
 - l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole André BARBET réalise actuellement une collecte de papier,
 - la Commune va bénéficier d'un don de mobilier du Lycée Jean Monet pour les cantines.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'Environnement, précise que les travaux annuels de plantations sont en cours de finalisation.
- M. DUBOIS, Conseiller municipal, demande si un bilan de l'occupation des nichoirs posés l'an dernier a été réalisé. M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'Environnement, répond que cela est en cours et qu'une présentation sera faite au Conseil municipal.
- M. MAUFAY, Conseiller municipal, émet le souhait que les allées de l'avenue des Loges récemment réalisées soient dénommées. Mme GUILLIN, Adjointe en charge de la Communication, propose qu'un sondage interne soit lancé.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'une cérémonie de remises de médaille du travail et de départs à la retraite du personnel communal est prévue le lundi 16 mai prochain à 18h.
Par ailleurs, l'inauguration de l'embarcadère devrait avoir lieu en mai ou juin prochain.
- M. POLICE, Conseiller municipal, demande suite à l'arrivée du nouveau responsable du service technique, s'il est prévu qu'il soit présenté aux membres. Monsieur le Maire fait savoir que cela est prévu au cours de la prochaine séance.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30.

Fait et délibéré ce jour,

La secrétaire de séance,

Mme PICHON-COEURJOLY Claudine

Le Maire,

M. Sébastien THIROUARD

